

Monsieur Martin HIRSCH  
Directeur Général de l'AP-HP  
3 avenue Victoria  
75004 Paris

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le directeur général,

Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception du présent préavis de grève, conformément au 3ème alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 juillet 1963.

Nous vous informons que le Syndicat SUD Santé solidaires AP-HP a déposé un préavis de grève à compter du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à partir de 00h00 et pour une durée illimitée, pour l'ensemble des personnels des technicien-nes de laboratoires médicaux, les diététicien-nes et les préparateurs en pharmacie de l'AP-HP.

Pour les agents soumis au service continu et dont les horaires d'embauches et de débauches débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées

**Revendications :**

- Réingénierie des formations pour obtenir le grade Licence (Bac +3)
- Revalorisation des grilles salariales et passage en catégorie A
- Mise en place des nouvelles grilles dès octobre 2021 comme les autres catégories
- Recrutement à hauteur des besoins et stagiairisation de tous les contractuels
- Reconnaissance de la technicité de chaque métier via une prime spécifique

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.

Cathy LE GAC et Olivier YOUINOU  
Co-Secrétaires Généraux  
Syndicat Sud Santé APHP

